



Un an déjà !

Directeur de la publication :
Roland Cléménçon –
Rédaction : Roland
Cléménçon – Céline Oudin
Tirage : 150 exemplaires
Imprimé par nos soins

Sommaire

Mot du Maire.....	2
La vie communale.....	3
Notre Ecole.....	5
La vie associative.....	7

Notre mémoire.....	9
La vie municipale.....	13
Informations pratiques.....	19

Mot du Maire



Le 23 mars 2014 vous avez accordé votre confiance aux conseillers sortants et aux nouveaux conseillers avec plus de 80% de vos suffrages.

Nous vous en remercions.

Le Conseil Municipal nouvellement élu s'est aussitôt mis au travail dans la continuité du mandat précédent et dans la volonté d'agir pour rendre votre quotidien le meilleur possible.

Le remplacement de 35 appareils d'éclairage public anciens commencé en 2014 se poursuivra en 2015. Cette opération s'inscrit dans un programme du Syndicat Départemental d'Électricité de la Hte-Garonne financé à 70% par celui-ci pour réduire les coûts d'entretien et améliorer l'éclairage sans augmenter la consommation d'électricité.

Les travaux de consolidation de l'église par des micros pieux, suite aux désordres causés par la sécheresse de 2012, commenceront en 2015. Les travaux de finition (enduits extérieurs, carrelage, peinture), se feront l'année prochaine après stabilisation de l'édifice.

Au cours du second semestre, nous lancerons une consultation pour choisir un maître d'œuvre pour la réalisation de WC publics, avec des sanitaires réservés exclusivement au Foyer Communal. Ces sanitaires, bien que situés à l'extérieur, seront mieux adaptés et apporteront plus de confort aux utilisateurs du Foyer Communal.

La constante diminution de la dotation forfaitaire versée par l'État aux collectivités territoriales atteindra 8000 € pour la commune en 2017, ce qui représente environ 30% de la dotation perçue en 2013. Cette dotation est une recette importante. Elle est essentielle dans le budget de fonctionnement et dans les capacités d'autofinancement des investissements.

Avec la réduction des subventions attribuées par le Conseil Général, c'est une contrainte supplémentaire qui sera déterminante pour les investissements futurs.

La hausse des dépenses engendrée par la prise en charge du temps périscolaire et supportée par la Communauté de Communes, a conduit le conseil communautaire à augmenter la participation des communes aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'attribution de compensation. C'est une dépense supplémentaire de 6800 € par an pour la commune.

Les nouveaux découpages de nos territoires, conséquence de la réforme territoriale entreprise en 2010, les contraintes issues des nouvelles lois sur l'urbanisme et l'environnement, les restrictions budgétaires imposées aux collectivités, les incertitudes quant à la prise en compte des spécificités de nos petites communes dans l'élaboration des projets de territoire, nous obligent à être encore plus attentifs dans la gestion de nos communes.

Roland CLÉMENÇON

La Vie Communale

La commune s'étend sur 4,1 km² et compte 352 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de février 2015. Avec une densité de 84,5 habitants par km², Cox a connu une nette hausse de 28,8% de sa population par rapport à 1999.

Notre village est situé à 294 mètres d'altitude. Les ruisseaux de Nadesse et d'En Bardougne sont à la limite de Brignemont, le ruisseau d'En Jembois à la limite de Laréole, le ruisseau de Marmèche à la limite de Puységur et le ruisseau de Barricade à la limite de Lagraulet St Nicolas.

Composition du Conseil Municipal



Jean-Pierre Boyer



Roland Cléménçon (Maire)



Jacques Dirat



Solange Gabillat



Marc Huan (1^{er} adjoint)



Bernard Larribère



Phillip Link



Céline Oudin (2^e adjoint)



Michel Samazan



Elisabeth Teyssières



Marie-Claire Wartelle



Organisation du Conseil Municipal au 1^{er} janvier 2015

- **Commission « urbanisme et assainissement »**
Membres : Solange GABILLAT - Élisabeth TEYSSIÈRES - Jean-Pierre BOYER – Marc HUAN - Bernard LARRIBÈRE – Phillip LINK - Michel SAMAZAN
- **Commission « Travaux et bâtiments »**
Membres : Marie-Claire WARTELLE – Jean-Pierre BOYER – Jacques DIRAT – Bernard LARRIBÈRE – Michel SAMAZAN
- **Commission « voirie et chemins communaux »**
Membres : Marie-Claire WARTELLE – Jean-Pierre BOYER – Jacques DIRAT – Bernard LARRIBÈRE – Phillip LINK - Michel SAMAZAN.
- **Commission « Fêtes, cérémonies, relation avec les Associations »**
Membres : Élisabeth TEYSSIÈRES - Marie-Claire WARTELLE – Jean-Pierre BOYER – Jacques DIRAT.
- **Commission « Affaires Scolaires »**
Membres : Céline OUDIN – Élisabeth TEYSSIÈRES.
- **Commission « Communication et Information »**
Membres : Céline OUDIN - Phillip LINK.

Délégations

- **Délégués à la Communauté de Communes du Canton de Cadours**
Roland CLÉMENÇON - Marc HUAN
- **Délégués à la commission territoriale du SDEHG secteur de Cadours :**
Roland CLÉMENÇON - Marc HUAN
- **Délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Hte-Garonne :**
Roland CLÉMENÇON - Marc HUAN
- **Délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux Save et Garonne :**
Titulaires : Roland CLÉMENÇON - Marc HUAN.
Suppléants : Phillip LINK – Michel SAMAZAN.
- **Délégués titulaires et suppléants au Syndicat Val de Save :**
Titulaires : Céline OUDIN – Solange GABILLAT
Suppléants : Bernard LARRIBÈRE – Élisabeth TEYSSIÈRES
- **Délégué titulaire au syndicat des transports de Toulouse :**
Roland CLÉMENÇON



Les enseignants de nos écoles (RPI Brignemont - Cox)

A l'école de Cox :

- Directrice et enseignante des PS/MS - **Madame Claire Huitorel**,
- Enseignante des MS/GS – **Mesdames Élodie Roux et Hélène Blain**,
- Enseignante des GS/CP – **Madame Marion Laborde**,
- Enseignante des CP/CE1 – **Madame Marie-Laure Soubiron**.

A l'école de Brignemont :

- Directeur et enseignant des CM1/CM2 – **Monsieur Olivier Petit**,
- Enseignante des CE2 – **Madame Catherine Faurie**.

L'école de Cox s'agrandit

L'ouverture d'une 4^{ème} classe a été nécessaire en raison de l'augmentation des effectifs.

Nous accueillons 92 élèves à l'école de Cox (19 PS, 12 MS, 23 GS, 23 CP, 17 CE1) et 45 élèves à l'école de Brignemont (20 CE2, 18 CM1, 7, CM2). L'effectif total du RPI est ainsi de 137 élèves.

Pour permettre à nos enfants d'avoir une classe spacieuse, la communauté de communes a loué une cabine modulaire qui a été installée dans la cour de la garderie pour accueillir les élèves du CP et du CE1.





Le TAP (Temps d'Activités Périscolaire) et garderie

Les locaux de l'ancienne école Ste Bernadette ont été refaits à neuf. Ces travaux ont été exécutés par la Communauté de Communes qui en est propriétaire. Cette rénovation, tout en couleur, permet à nos enfants d'être accueillis dans des lieux chaleureux, conviviaux et confortables.



La Restauration Collective

Le **Syndicat Val de Save** assure la mission de restauration pour les élèves de la Communauté de Commune de Cadours ainsi que les cantons alentours. Il intervient également pour le Centre Aéré du mercredi, pendant les vacances scolaires et les repas à domicile pour les seniors.



En 2014, nous avons participé à l'organisation de la cuisine centrale située à Lévigac. Depuis le 01 janvier 2015, un nouveau Chef est arrivé pour coordonner les cuisiniers, améliorer la production des repas tout en optimisant les moyens de production.

Un seul objectif est d'accroître la qualité gustative et nutritionnelle des repas servis pour nos enfants.



La Vie Associative

Les Terres Vernissées de Cox : bilan et projets



La fréquentation du musée a été stable en 2014 malgré la nécessaire réduction des heures d'ouverture. Grâce aux bénévoles, le musée a pu accueillir 1450 visiteurs. La Journée du Patrimoine a remporté un grand succès. Deux potiers ont animé cette journée : Gilbert Serres et Sarah Lévy (pour les enfants). « La cocina dins las olas » publiée par le musée a reçu un très bon accueil (deux éditions).

Pour 2015, le musée vise 1500 visiteurs. En cas de refus du Conseil Général, des vacataires seront engagés pour soutenir l'effort des bénévoles (ouverture du musée, accueil des visiteurs, visites guidées). L'entretien et la mise en valeur des collections restent ses buts prioritaires (remise en état de l'entrée, vitrines).

L'association des Terres Vernissées envisage de participer à la publication d'un ouvrage littéraire écrit par Jean-Louis Carrasco (dont l'action se déroule autour de Cox).

Des courts-métrages à Cox

La mise en valeur du patrimoine très riche du musée et la transmission des savoirs sont aussi une priorité.

Deux films de 20mn vont être réalisés par les élèves de terminale du Lycée audio-visuel des Arènes de Toulouse et qui serviront à l'obtention de leur diplôme :

- le premier sur le musée lui-même,
- le second à partir du livre de cuisine autour des Dames de Cox et la poterie culinaire de Cox.



Gymnastique

Depuis le début de l'année 2014, l'École de Sport de LARRA organise des cours de gymnastique pour adultes au Foyer Communal de Cox sous la houlette de Inca.



Un premier atelier de prévention Équilibre en partenariat avec la CARSAT s'est déroulé en début d'année. Il a été suivi au retour des vacances par un deuxième atelier. Dix à douze personnes ont participé à ces ateliers.

Depuis le mois de septembre 2014, tous les lundis de 9h15 à 10h15 ont lieu des cours de gymnastique avec la méthode Pilâtes et tous les jeudis de 9h15 à 10h15 ont lieu des cours de gymnastique douce pour adultes.

A chaque séance, une douzaine de participants de Cox et des villages aux alentours ont plaisir à se retrouver pour faire de l'exercice dans une bonne ambiance et se maintenir en bonne santé.

Club « Cheveux d'Argent de Cox »

Les 88 adhérents ont fêté en 2014 les 41 ans d'existence du club.

Ils sont nombreux à se réunir tous les premiers vendredis du mois au Foyer Communal pour partager d'agréables moments. La gaité est de rigueur pendant les activités proposées et le goûter qui est servi à chaque réunion.

Traditionnellement tous les membres et les sympathisants se retrouvent début janvier pour partager la galette des rois, en mars pour fêter carnaval et en octobre pour le repas annuel.

Au mois de mai le club de Cox est représenté à la rencontre départementale de tous les clubs « Cheveux d'argent » qui a lieu à « Martres Tolosane ».

Au mois de juillet 2014, une sortie culturelle a été organisée pour permettre à tous les participants de visiter « Minerve » pittoresque village chargé d'histoire.

Le bureau proposera à nouveau en 2015 diverses activités et sorties à ses adhérents et sympathisants.

Pétanque Coxéenne



Le club créé en 1964 par des acharnés de la petite boule, vient de fêter ses 50 ans et est considéré comme la plus ancienne association du canton de Cadours.

50 licenciés, 12 membres bienfaiteurs, et un comité d'administration de 10 membres dirigé par le président JP Boyer constituent aujourd'hui son effectif.

Un blog et bientôt un site permettent de suivre la vie de la pétanque locale.

Au cours de son histoire, il a connu des hauts et des bas.

Il a eu aussi ses champions. En 1980, 3 cadets deviennent champions de la Haute Garonne.

Depuis d'autres titres ont honoré le club :

- 1990 champions de secteur en double mixte,
- 2010 vice-champions de secteur en tête à tête,
- 2013 et 2015 champion de secteur tripléte promotion.
- En 2011, le club est sacré champion de 3^e division du secteur de Pibrac et Grenade.

Ce renouveau de ces dernières années, est l'œuvre de quelques courageux et obstinés.

Le recrutement d'excellents joueurs et une ambiance familiale, ont redonné de l'éclat à la Pétanque Coxéenne, avec depuis 4 ans de beaux résultats. En 2012, en accord avec la municipalité, un site dédié à la pétanque a été créé avec le boulodrome chemin de la Garenne. Tous les membres ont participé à son élaboration et reconstruit ce lieu en ruine. Inauguré par une grande fête en 2013, il peut accueillir aujourd'hui de grandes compétitions. En plus de l'aspect sportif, le club très actif grâce à l'aide précieuse de bénévoles, s'efforce de prendre part à la vie du village, à travers des soirées, repas dansant ainsi que des animations telles que, vide grenier, concours de belottes et autres.

Pour plus d'infos : <http://petanque-coxeeenne.eklablog.com/>

Le Comité des fêtes (Cox Animations)



En 2014 et comme tous les ans, notre Comité des Fêtes n'était pas en manque d'idées. Enorme succès ! Après l'élection de notre « Miss Cox » le vendredi soir, le Comité nous a offert un magnifique feu d'artifice samedi soir qui a fait fort impression auprès des nombreuses personnes ce soir-là.

Calendrier prévisionnel des manifestations 2015

Mars 2015

22 : Elections Départementales – 1^{er} tour
28 : repas et soirée dansante sur le thème « Aligot/saucisse »
29 : Elections Départementales – 2^{ème} tour
Fêtes du Carnaval des Cheveux d'argent

Mai 2015

Pétanque
Vide grenier

Juin 2015

27 : Fête de la musique avec bandas et soirée dansante sur le thème « moule/frite »

Juillet 2015

17-18-19 : Fête locale avec dépôt de gerbe au monument aux morts, feu d'artifice et animations.

Octobre 2015

Repas annuel des « Cheveux d'Argent »

Novembre 2015

11 : Cérémonie du souvenir avec dépôt de gerbe au monument aux morts

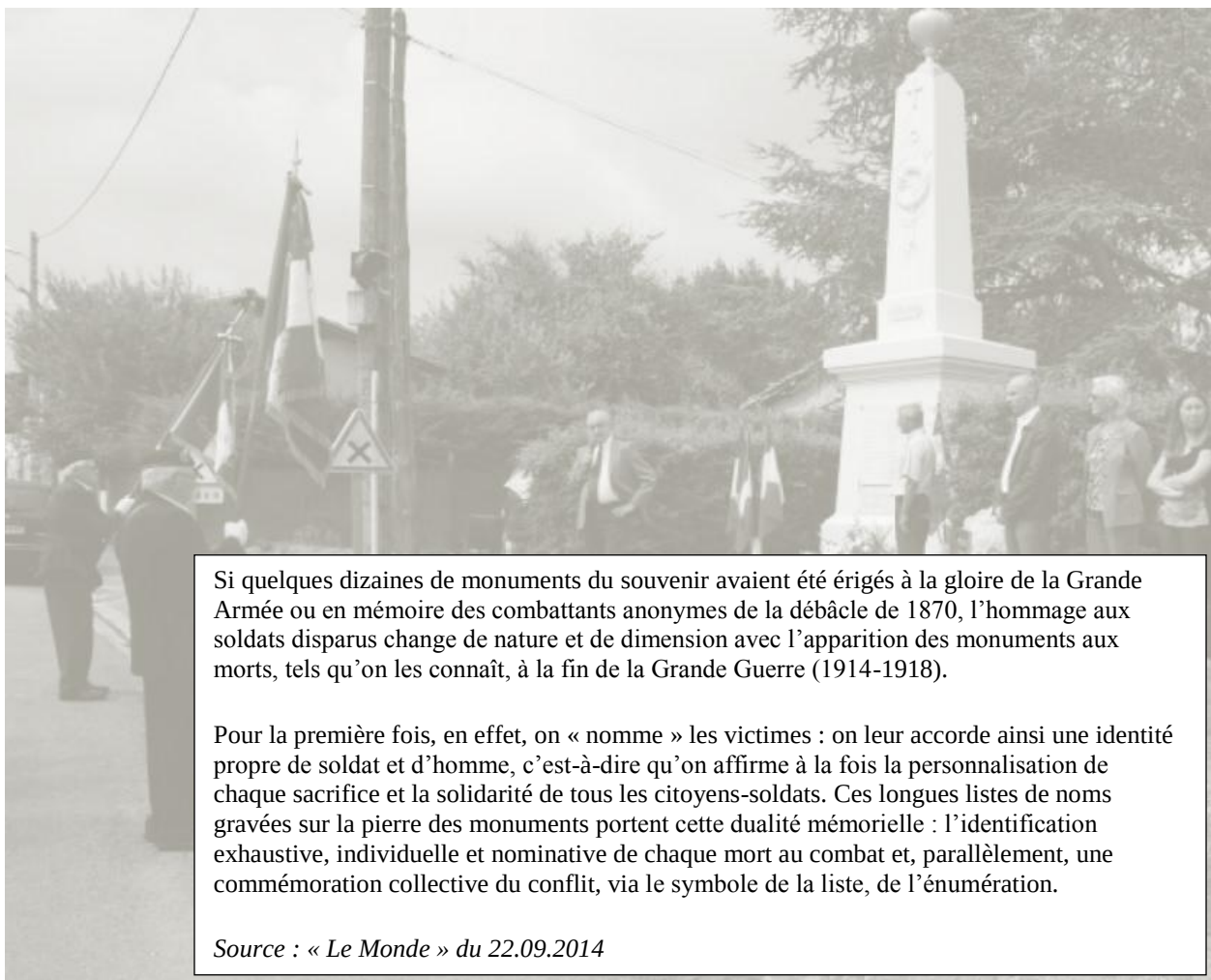
Décembre 2015

6 et 13 : Elections régionales

Notre Mémoire



Les 100 ans de la 1^{ère} Guerre Mondiale



Si quelques dizaines de monuments du souvenir avaient été érigés à la gloire de la Grande Armée ou en mémoire des combattants anonymes de la débâcle de 1870, l'hommage aux soldats disparus change de nature et de dimension avec l'apparition des monuments aux morts, tels qu'on les connaît, à la fin de la Grande Guerre (1914-1918).

Pour la première fois, en effet, on « nomme » les victimes : on leur accorde ainsi une identité propre de soldat et d'homme, c'est-à-dire qu'on affirme à la fois la personnalisation de chaque sacrifice et la solidarité de tous les citoyens-soldats. Ces longues listes de noms gravées sur la pierre des monuments portent cette dualité mémorielle : l'identification exhaustive, individuelle et nominative de chaque mort au combat et, parallèlement, une commémoration collective du conflit, via le symbole de la liste, de l'énumération.

Source : « Le Monde » du 22.09.2014

Qui sont ces hommes inscrits au Monument aux Morts ?

LOUBET François né à Beaumont de Lomagne le 10 avril 1887- Soldat 2e classe du 259e Régiment d'Infanterie-Tué le 9 février 1915 au Bois des Chevaliers (Meuse)

CONTRASTY Jean né à Finhan le 01 mars 1890 – Sous-lieutenant du 214ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 24 août 1914 à la Ferme de Sébastopol Cne de Senones (Meuse)-Profession : contrôleur des douanes

CONTE Etienne né à Cox le 13 août 1889 - Soldat 2e classe du 88e Régiment d'Infanterie – Enterré par l'ennemi le 14 août 1914 à Pont de Sémy et de Rilly aux Oies (Meuse)- Profession : cultivateur

ABADIE Boniface né à Cox le 14 mai 1892 - Soldat 2e classe du 143ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 5 septembre 1914 au Bois de Bareth (Meurthe et Moselle) - Profession : cultivateur

TAUPIAC Jules né à Lagraulet le 12 avril 1884 - Soldat 2e classe du 214ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 30 septembre 1914 au Bois des Chevaliers (Meuse) - Profession : cultivateur

ABADIE Baptiste

BAYROU Louis né à Cox le 5 avril 1889 - Soldat 2e classe du 53^{ème} Régiment d'Infanterie - Décédé le 18 novembre 1914 à l'Hôpital temporaire de St Nazaire (Loire Atlantique) suite aux blessures de guerre- Profession : cultivateur

LAFFORGUE Pierre né à Cox le 21 juillet 1880 - Soldat 2e classe du 143^{ème} Régiment d'Infanterie - Décédé le 27 novembre 1914 à l'Hôpital mixte de Laval (Mayenne) suite aux blessures de guerre- Profession : cultivateur

LAFFONT Louis né à Cox le 1 novembre 1877 - Soldat 2e classe du 11^{ème} Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 20 décembre 1914 au Bois des Moutons (Marne) - Profession : ouvrier potier

RAYNAL Jean-Marie né à St Cézerit le 07 mars 1883 - Soldat 2e classe du 83ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 21 décembre 1914 à Perthés les Hurlus (Marne) - Profession : maréchal-ferrant

LARRIEU Auguste né à Cox le 17 avril 1879 - Soldat 2e classe du 11ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 23 décembre 1914 à Mesnil les Hurlus (Marne) - Profession : potier

BAYSSE Jean-Marie né à Cox le 11 septembre 1883 - Soldat 2e classe du 96ème Régiment d'Infanterie – Disparu le 7 mars 1915 à Beauséjour (Marne) - Profession : cultivateur

BERGER Zéphyrin né à Cox le 22 août 1892 - Soldat 2e classe du 2^{ème} Régiment Zouaves –Tué à l'ennemi le 6 juin 1915 à Quennevières (Oise) - Profession : ouvrier boulanger

LARRIEU Jean-Marie né à Cox le 18 décembre 1881 - Soldat 2e classe du 96^{ème} Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 2 août 1915 à Beauséjour (Marne) -

BAURES Louis né à Thil le 1 juin 1879 - Caporal du 11^{ème} Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le à Arras (Pas de Calais) - Profession : charpentier

LARRIEU Jules né à Cox le 24 avril 1894 - Soldat 2e classe du 96ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 7 octobre 1915 à Tahure (Marne) - Profession : cultivateur

BOSC François né à Cox le 20 avril 1877 - Soldat 2e classe du 133^{ème} Régiment d'Infanterie – Décédé d'une Pleurésie et d'une méningite tuberculeuse à l'Hôpital militaire de Toulouse (Hte-Garonne) le 20 mars 1916- Profession : domestique

CHAT Urbain né à Cox le 25 mai 1888 - Soldat 2e classe du 53ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi à Fort de Vaux (Meuse) le 3 juin 1916- Profession : coiffeur

GALANT Marcel né à Lagraulet St Nicolas le 6 avril 1880 - Soldat 2e classe du 17^{ème} Secteurs Infirmiers – Décédé d'une fièvre typhoïde contractée au cours d'une épidémie à l'Hôpital militaire de Toulouse (Haute-Garonne) le 05 octobre 1916- Profession : propriétaire

BARJALLÉ Joseph né à Cox le 22 février 1889 - Soldat 2e classe du 153^{ème} Régiment d'Infanterie – Décédé de suite de blessures de guerre à l'Hôpital n°15 à Montigny/Vesle (Marne) le 6 mai 1917- Profession : coiffeur

SARTRE Jean-Marie né à Touget le 25 avril 1893 - Soldat 2e classe du 92ème Régiment d'Artillerie Lourde – Décédé suites aux blessures de guerre le 19 mai 1918 à l'Hôpital militaire Bégin de St Mandé (Seine) - Profession : cultivateur

CASTANET Jean-Marie né à Cox le 1 décembre 1895 - Soldat 2e classe du 10^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied – Tué à l'ennemi le 30 juin 1918 à Pernant (Aisne) - Profession : cultivateur

VALETTE Jean-Marie né à Cox le 8 juillet 1898 - Soldat 1ere classe du 412ème Régiment d'Infanterie – Tué à l'ennemi le 20 Août 1918 à l'Ecouvillon (Aisne) - Profession : boulanger

OULET Antonin né à Cologne le 7 mai 1895 – Caporal du 16ème Régiment d'Infanterie – Décédé en captivité à Aix la Chapelle (en Allemagne) - Profession : roulier

OULET Clément né à Cox le 20 mars 1902 - Soldat 1^{ère} classe du 42^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale – Décédé en captivité le 05 avril 1921 à l'Hôpital militaire de Bonn (Allemagne)

BOSC Philippe né à Cox le 16 août 1899 –

ESTIEU Etienne né à Gardouch le 02 décembre 1908 - Soldat 2^{ème} classe du 287^{ème} Régiment d'Infanterie lourde – Décédé le 14 janvier 1940 suite aux blessures de guerre à l'Hôpital militaire de Troyes (Aube)

GENSAC Germain né à Encausse le 24 juillet 1897 - Soldat 2^{ème} classe du 5^{ème} Régiment d'Infanterie - Tué à l'ennemi le 21 juillet 1918 à Oulchy la Ville (Aisne) ; non inscrit sur le Monument

La vie municipale

Naissances

28 mai 2014	Camille MEUNIER
10 juin 2014	Tessa DUSÉHU-CATRIX
10 octobre 2014	Luyanna MARKO
22 novembre 2014	Cataleya HEYBERGER



Mariage

16 août 2014	Arnaud TEA et Monique BLANCHOT
--------------	--------------------------------



Décès

30 janvier 2014	Pierre ROUAN
10 avril 2014	Pierre AMOUROUX
26 juillet 2014	Louis BOSC
2 octobre 2014	Louise MONTEIS-SERRA veuve SAMAZAN
12 octobre 2014	Alfred DUMOUC



La vie municipale

Documents administratifs nécessaires à la constitution de dossier

DOSSIER MARIAGE

S'adresser à la mairie du lieu de célébration.

Pour la publication des bans, fournir : actes de naissance, attestation de domicile et autres documents selon le cas.

Les époux doivent avoir un domicile ou une résidence sur la commune.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

S'adresser à la mairie du lieu de domicile.

Présence obligatoire de l'intéressé(e)

Pièces nécessaires :

- 2 photos d'identité identiques (*de face, fond clair*) ;
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (*s'il s'agit d'une première demande, d'un renouvellement pour perte ou vol ou d'un renouvellement et que la CNI est périmée depuis plus de 2 ans*) ;
- Livret de famille ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture originale EDF ou France Télécom, etc*) ;
- Carte d'identité périmée ;
- En cas de divorce, fournir la photocopie du jugement (*où doivent figurer la notion d'autorité parentale et la garde des enfants*)
- En cas de remariage, copie de la pièce d'identité du conjoint et copie de l'acte de remariage ;
- Pour un mineur, présence du représentant légal et livret de famille obligatoire ;
- Connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance de ses parents (*nom de jeune fille pour la mère*) ;

- En cas de perte, établir une déclaration en Mairie.

• GRATUIT (*sauf en cas de non présentation de l'ancienne carte, de perte ou vol, un timbre fiscal de 25 € sera exigé*).

- Validité:15 ans (sauf pour les enfants)

RECENSEMENT MILITAIRE

S'adresser à la mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- Livret de famille des parents et pièce d'identité du mineur
- QUAND ? :le mois d'anniversaire des 16 ans ou le mois suivant.

EXTRAIT d'ACTE DE NAISSANCE/MARIAGE/DECES

S'adresser à la Mairie ayant enregistré l'acte original (*ou commune du dernier domicile du défunt pour l'acte de décès*).

Pièces à fournir :

- Sur place : pièce d'identité
- Par courrier : préciser la date de l'événement, la filiation et joindre une copie d'un document d'identité et une enveloppe timbrée aux coordonnées du demandeur.
- Concernant les actes de naissance et de mariage, seuls l'intéressé majeur, son conjoint, ses ascendants et descendants ou son représentant légal peuvent obtenir des copies complètes.
- Concernant les extraits d'acte de décès, ils sont délivrés à tout requérant.

Permanence conciliateur : Le conciliateur Mr Jacomet tient sa permanence le 1er et le 3e mercredi de chaque mois au siège de la communauté de communes - 28 avenue Raymond Sommer à Cadours. Il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la communauté de Communes. Tel : 05.61.85.85.20

MAIRIE DE COX – 1 rue des Métiers - 31480 COX

Tel : 05 61 85 92 16 – **Fax :** 05 61 85 92 16 - @ mairie.cox31@wanadoo.fr

Heures d'ouverture : Mardi de 14h à 18h00

La vie municipale

Tri sélectif des déchets



Vous disposez d'un lieu d'apport volontaire sur notre territoire communal : Centre de Cox – Place des Potiers. À chaque couleur correspond une famille de déchets :

- **jaune** pour les bouteilles en plastique, boîtes métal et briques
- **bleu** pour les cartons et journaux
- **vert** pour le verre

Conteneurs Jaunes

Déposez les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les briques alimentaires :

- Les bouteilles et flacons, en plastique transparent ou opaque, avec leurs bouchons
- Ceux ayant contenu des liquides alimentaires (eau, lait, jus de fruit, soda, cubitainer de vin), des produits d'hygiène (shampooing, gel douche, bain moussant, lait de toilette), ou des produits d'entretien (lessives, adoucissants, produits pour les vitres, la vaisselle, les sols, détergents et crèmes à récurer, produits nettoyants WC, eau de Javel).
- Les emballages en acier et en aluminium sont recyclables et doivent être déposés dans les conteneurs jaunes. Sont concernés : les boîtes de conserve, les bidons de sirop, les boîtes de boissons (soda, bière...), les boîtes pour aliments (chocolat en poudre, lait infantile...), les aérosols (crème chantilly, désodorisant, laque, mousse à raser), les barquettes d'aliments surgelés et les boîtes d'aliments pour animaux.



En revanche les emballages en aluminium souple (paquets de gâteaux apéritifs, papier de protection du chocolat, des barres céréalières, etc.) doivent être déposés dans les ordures ménagères.

Conteneurs Bleus

Déposez les emballages en carton et les journaux, revues et magazines :



- Les boîtes : biscuits, fromages en portion, barils de lessive, céréales, biscottes, riz, pâtes, sucre, cornets de glace, de produits surgelés, de légumes secs, de chocolats, boîtes à chaussures, étuis de spiritueux
- les cartons de maintien entourant les canettes de boissons, les yaourts, les crèmes dessert, les œufs ; Les journaux, magazines, revues, publicités...

En revanche les couches culottes, essuie-tout, mouchoirs et les enveloppes à fenêtre doivent être déposés dans les poubelles d'ordures ménagères. Les gros cartons doivent être déposés à la déchetterie

Conteneurs Verts

Déposez les emballages en verre :



- Les bouteilles en verre de vin, de champagne, de mousseux, d'apéritif, de digestif, de bière, d'eau, de jus de fruits ou jus de légumes, d'huile, de vinaigre (sans bouchon ni capsule), les pots de confiture, de compote, de miel, d'aliments pour bébé, de moutarde, de mayonnaise, de sauce, d'épices, d'aromates (laurier, cannelle, thym...), de condiments (poivre, cornichons...), de café soluble
- les bocaux de fruits au sirop, de légumes, de crudités, de plats cuisinés, de cornichons, d'olives, d'anchois.

En revanche sont absolument interdits les objets suivants : vases, vaisselle, céramique, ampoules, néons, vitres, pare-brise ; **seul le verre d'emballage alimentaire doit être déposé dans les conteneurs**

Le personnel des centres de tri travaillant manuellement, ***ne jetez aucun objet piquant, toxique ou dangereux dans les conteneurs pour éviter blessures ou accidents.***

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER VOS EMBALLAGES EN DEHORS DES CONTENEURS



Ramassage des ordures ménagères

Si vous entreposez vos emballages quelques jours chez vous avant de les apporter au conteneur, pensez à bien les vider, et si besoin à les rincer, pour éviter salissures et odeurs de fermentation. Cette règle est vraie également pour éviter les mauvaises odeurs autour des conteneurs en période de forte chaleur. Un emballage non souillé est par ailleurs plus facile à recycler.

Passage à Cox le mardi matin ou le mercredi matin si le mardi est un jour férié



Evitez d'entreposer des ordures autour des conteneurs et pensez à mettre vos ordures ménagères dans des sacs plastiques

Déchetterie

Déchetterie de Cadours :

L'accès à la déchetterie est gratuit, moyennant un justificatif de domicile

Seuls les fourgons, les voitures particulières avec ou sans remorque sont admis.

Les camions plateau et les camions-bennes ainsi que les tracteurs sont refusés.

La déchetterie n'est pas ouverte aux professionnels.

Adresse : Route de Puységur – 31480 Cadours

Tel : 05.34.52.92.15



Heures d'ouverture :

Vendredi et Samedi de 9 à 12h et de 13h à 17h30.

Dimanche de 14h à 16h30. Fermé les jours fériés

Les déchets acceptés sont les déchets verts, la ferraille, le bois, les encombrants, les gravats, les cartons de gros volume, les huiles de moteurs usagées, les batteries, les déchets ménagers spéciaux, et D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménager et petits appareils, écrans)

Tous les déchets doivent être triés avant d'être déposés à la déchetterie.

En revanche, **ne sont pas acceptés** : les ordures ménagères, l'amiante et certains produits classés dangereux (DIS ou Déchets Industriels Spéciaux) pour lesquels des filières spécifiques existent, les cadavres d'animaux



*Préserver la nature,
Respecter l'environnement et les lieux de collecte !
C'est un acte citoyen*

Voisinage

Voisinage : coupe et taille de l'arbre

C'est l'heure de la plantation, pensez aussi au voisinage à ce moment-là !

Le Code Civil stipule que les arbres de moins de 2m doivent être plantés à 50 cm du terrain voisin, ceux de plus de 2m de haut à 2m du terrain voisin.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Voisinage : les animaux

La divagation des chiens est interdite. Tenez vos animaux en laisse !

Les chiens errants peuvent faire l'objet d'une capture et d'une conduite à la fourrière.

Tous les frais engagés sont à la charge du propriétaire du chien.

Lors des promenades avec votre animal préféré, pensez à ramasser ses excréments pour éviter les nuisances causées au voisinage.

Voisinage : le bruit

Vos bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse, mais pas votre voisinage !

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse!

Par arrêté Préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 16h à 18h.

Voisinage : les feux de jardins

Les feux de jardins sont une nuisance pour le voisinage.

Ils ne sont pas tolérés dans les communes qui disposent d'une déchetterie pour la collecte et le traitement des déchets verts.

C'est le cas de notre commune qui bénéficie d'une déchetterie à Cadours (voir plus haut).

Les feux de jardins sont donc interdits.

Informations pratiques

Maintenons nos services locaux

Épicerie Conviviale et Relais Poste :

Grâce à la réouverture de l'épicerie, la municipalité est intervenue auprès de la direction de la Poste pour maintenir le service postal dans la commune.



La pérennité du service postal est étroitement liée avec l'activité de l'épicerie.

Pensez-y en faisant vos achats, vous contribuerez ainsi au maintien en milieu rural du commerce local de proximité et au maintien des services, tous les deux nécessaires à la vie du village et aux besoins de chacun.

Horaires d'ouverture de l'épicerie: le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 07h30 à 12 heures et de 15 heures 30 à 19 heures et le dimanche de 8h à 13 heures. Fermé le mardi.

Horaires d'ouverture du Relais Poste: le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 à 12 heures et de 15 heures 30 à 18 heures. Fermé le mardi. Tél. : 05 61 85 13 61.

Annuaire utiles :

Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

SAMU : 15